

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAVOUNGOU Godefroy, Attaché
de 4e échelon des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des SAF (Impôts).-

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments notamment en son article 1er § 2 ;
Vu le décret n° 62/426/FP/PC du 29.11.62 fixant le statut des ca-
dres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 71/247 du 25.07.71 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Con-
tributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 16, 21 et 22 du dé-
cret n° 62/426 du 29.12.62 ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination d'un Mem-
bre du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644 du
26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 5.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
Vu l'arrêté n° 10530/MF-CGI-DAG du 21.12.83 portant promotion
de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des SAF (Impôts) avancement 83 ;
Vu la demande de l'intéressé en date du 01.03.84 ;
Vu l'arrêté n° 2132/MTPS.DGTFP-DFP du 19 Mars 1984 autorisant
Monsieur MAVOUNGOU Godefroy, Attaché des Impôts de 3° échelon à suivre
un stage de formation en France ;

.../...

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

Maint

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°71-247 du 25.7.71 susvisé, Monsieur MAVOUNGOU Godefroy, Attaché des Services Fiscaux de 4^e échelon indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II S.A.F. (Impôts) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale des Impôts de Clermont-Ferrand (France) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur des Impôts de 2^e échelon indice 890 ACC: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 9.1.84, date effective prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

BRAZZAVILLE, le 7 AOÛT 1984

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- D.G.I. II..... 3
- SGCM/BC 2
- DOSSIER 3
- Intéressé 1.-

X